



**PRIX RÉGIONAL
DE LA CONSTRUCTION BOIS**
Nouvelle-Aquitaine 2018

Règlement

Organisé par :



Avec le soutien de :



Article 1 : Objectifs

Le Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine a pour but d'illustrer et de promouvoir les possibilités d'emploi du bois et plus particulièrement du bois français dans la construction sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, en lien avec la mission de prescription auprès du grand public, des maîtres d'ouvrage professionnels et des collectivités territoriales.

Le Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine s'attachera à mettre en avant les acteurs ayant participé à la conception et la réalisation des ouvrages présentés, en particulier pour les projets lauréats.

Ce Prix consiste à valoriser des **bâtiments**, des **rénovations** et des projets **d'aménagement intérieur ou extérieur en bois** (publics et privés) construits en Nouvelle-Aquitaine, **utilisant principalement des systèmes constructifs à base de bois**.

Le Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine **alimentera le Prix National de la Construction Bois**, permettant ainsi de promouvoir les meilleures réalisations régionales à l'échelle nationale.

Article 2 : Eligibilité des candidatures

Ne peuvent concourir que des bâtiments et rénovations comportant une part significative de bois en structure. Tout système constructif bois est ouvert au concours (colombage, poteau-poutre, ossature bois, bois massif empilé en madriers ou rondins, structures mixtes bois-béton, etc.). Dans le cas de la **réhabilitation**, ne pourront concourir que les bâtiments comportant une part importante de bois (mur manteau, réaménagement structurel en bois, etc.). Les projets **d'aménagement intérieur** (mur/sol/plafond/fermeture/ouverture, agencement, mobilier, sièges, luminaire, accessoire) doivent comporter au moins 50% de composants bois et dérivés.

Le Prix est ouvert à tout intervenant (architecte, bureau d'études techniques, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, entreprise bois ou un collaborateur autorisé) ayant participé au projet. Le candidat sera celui qui aura renseigné le projet.

Ne peuvent concourir que les réalisations achevées lors des 2 dernières années (c'est-à-dire entre le 01/01/2016 et le 01/01/2018) et n'ayant pas déjà concouru aux éditions (régionales ou nationales) précédentes.

Le nombre de réalisations présentées est limité à 5 par participant (toutes catégories confondues). Les candidatures doivent être déposées en ligne avant la date limite : voir « Article 4 : Inscription ».

Article 3 : Catégories ouvertes au concours

Le Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine se structure autour des sept catégories suivantes :

- Travailler – accueillir (bureaux, lieux d'accueil du public)
- Apprendre – se divertir (établissement scolaire, culturel, sportif et loisirs)
- Habiter ensemble (logement collectif et groupé)
- Habiter une maison (petit, grands espaces)
- Réhabiliter un équipement (réno/ réhab/ Ext-surélévation d'un bâtiment)
- Réhabiliter un logement (Ext-surélévation/ réno/ Réhab d'une maison ou d'un immeuble)
- Aménager (aménagement int et ext)

Le jury régional se réserve le droit d'adapter les catégories finales en fonction du nombre de candidatures. Si toutefois un projet ne correspond pas précisément à une des catégories prévues ou est inscrit dans une catégorie inadaptée, le jury se réserve le droit de réaffecter la réalisation dans une autre catégorie.

Article 4 : Inscription

Les candidatures doivent être déposées **avant le 30 avril 2018**.

1 INSCRIPTION = 2 VALORISATIONS

Le Prix Régional est en lien avec le Prix National pour donner une double résonance à vos réalisations. La candidature est commune au Prix Régional et National. **La candidature au Prix National passe obligatoirement par une sélection régionale.** Les lauréats du Prix Régional de l'année N, sont sélectionnés et automatiquement remontés pour candidater au Prix National de l'année N+1. Les organisateurs se réservent le droit d'organiser une seconde sélection s'il y a plus de lauréats au prix régional que de places disponibles pour candidater au prix national (quotas par régions définis par France Bois Région).

L'inscription au Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine est **gratuite**. Elle nécessite de saisir votre projet **via le formulaire du Prix national**, en ligne sur le site internet www.constructionbois-na.fr (voir et télécharger la liste des éléments à renseigner en ligne si besoin).

L'ensemble des champs obligatoires (signalés par un *) listés dans le **formulaire** doit être renseigné pour que le projet soit pris en compte. Les photos et documents (Plans, coupe de mur, note de calcul thermique ou DPE, etc.) sont à télécharger en ligne, rubrique « Photos du projet / Plan » ou à envoyer par email aux contacts ci-dessous.

Les projets soumis seront validés définitivement (vérification de la qualité des photos, de la rédaction de la notice architecturale, etc.) par les interprofessions.

En cas de problème lors de l'inscription, contactez les structures interprofessionnelles suivantes en fonction de la zone du projet :

- **Aquitaine :**

CODEFA : Damien GAILLARD - 06 78 80 81 98 - codefa.bois@gmail.com

Interbois Périgord (Dordogne) : Christophe PRINCE / Stéphanie ROBERT - 05 53 35 80 27 - christophe.prince@dordogne.chambagri.fr

Interpro Forêt Bois 64 (Pyrénées – Atlantiques) : Agnès PACHEBAT - 06 45 93 06 77 – communication@ifb64.com

- **Limousin :**

Bois Lim : Hugues PETIT-ETIENNE – 06 38 11 58 97 - hugues.petit-etienne@boislim.fr

- **Poitou-Charentes :**

Futurobois : Florent BENOIST – 06 62 36 96 61 - f.benoist@futurobois.net

Article 5 : Critères de sélection

Lors des délibérations du jury, outre la qualité du dossier (rédaction, photos, etc.), différents critères de sélection seront pris en compte :

- Qualité architecturale et insertion paysagère,
- Approche environnementale, emploi de matériaux biosourcés et performance énergétique,
- Créativité et innovation,
- Rapport Performance technique/thermique/coût,

- Emploi de bois local,
- Caractère reproductible de l'opération

Article 6 : Photographies

Pour que le dossier puisse être considéré complet, le candidat devra fournir **au minimum 10 photos de bonne qualité**. Il favorisera la fourniture de prises de vue où aucun obstacle ne vient gêner la compréhension du bâtiment (engin de chantier, poteau, échelle, brouette, etc.). Les photos bénéficiant d'une bonne luminosité (ciel bleu par exemple) seront à privilégier.

Les photographies doivent être au format .jpg – de taille minimale 2500 x 3750 pixels.

Le candidat devra également fournir des photos (au moins 2) de l'intérieur du projet afin de mettre en avant les aménagements intérieurs.

Dans le cas où les photos fournies auraient été réalisées par un professionnel, vous devez impérativement vous assurer que les droits des photos ont été acquittés pour les utilisations à venir, et notifier son nom.

Attention : chaque photographie doit être libre de droit.

Les organisateurs du Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine dégagent toute responsabilité relative à des poursuites ultérieures.

Article 7 : Les Comités Techniques de sélection

Une première sélection sera effectuée à l'échelle des 3 anciennes régions sous forme de **3 comités techniques de sélection**. Ces comités procéderont à une analyse des dossiers et pourront solliciter auprès des candidats toutes les informations complémentaires qu'ils jugeront nécessaires et, éventuellement, demander de visiter le bâtiment. Si des différences manifestes et significatives étaient constatées, les organisateurs se réservent le droit de déclasser la candidature. Tout dossier incomplet ne pourra être examiné au moment des Comités techniques de sélection.

Ces comités seront composés des permanents techniciens des structures partenaires du Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine, reconnues dans le secteur de l'architecture et du bâtiment. Les Comités techniques de sélection auront pour rôle d'émettre une évaluation circonstanciée sur les caractéristiques de chacun des projets présentés, sur la base des critères d'évaluation cités précédemment dans « Article 5 : Critères de sélection ». A partir de ces évaluations, les comités sélectionneront les meilleures opérations par catégories. Ce sont ces projets sélectionnés qui seront ensuite soumis au vote du Jury régional.

Article 8 : Le Jury Régional

Un jury régional composé de personnalités reconnues dans le secteur de l'architecture et du bâtiment, se réunira ensuite pour désigner les lauréats parmi les candidatures retenues par les comités techniques de sélection.

Les membres du jury peuvent être acteur d'une candidature. Le cas échéant, leur avis ne pourra être exprimé sur l'ensemble des candidatures de la catégorie où concoure leur réalisation.

Le jury, souverain de ses décisions, attribuera selon les procédures et notations qui lui conviennent, les différents prix, sans faculté d'appel ni de réclamation. Les décisions du jury seront sans appel. Les délibérations du jury sont soumises à une règle de confidentialité totale.

Article 9 : Prix du jury et du public

Le jury décernera à minima un prix par catégorie. Des mentions spéciales pourront également être attribuées (exemples : utilisation d'essences locales, d'isolants biosourcés, etc.).

En fonction du nombre de réalisations présentées dans chaque catégorie, le jury se réserve le droit de modifier la répartition des prix et des mentions.

Les projets lauréats désignés par le Jury seront soumis à un vote large relayé par les réseaux sociaux ou lors de salons de l'habitat visant à désigner le « **Coup de cœur du public** ». Le projet ayant reçu le plus grand nombre de votes sera ainsi désigné comme lauréat du « Coup de cœur du public » suite à cette campagne.

Article 10 : Annonce et remise des prix

Les lauréats seront annoncés lors de la remise des prix ainsi que par communiqué de presse.

Les prix seront remis en novembre 2018, lors de la journée régionale de la construction bois. Chaque prix sera remis au candidat.

Article 11 : Valorisation des candidatures

L'ensemble des candidatures (respectant les termes du règlement) sera présenté :

- Dans un ouvrage papier diffusé auprès du grand public et des porteurs de projets (communes, communautés de communes, bailleurs sociaux, promoteurs...) de Nouvelle-Aquitaine,
- Dans une exposition itinérante présentée à l'occasion d'événements régionaux,
- Sur les sites web des interprofessions régionales, du Prix Régional www.constructionbois-na.fr et celui du Prix National de la Construction Bois : www.prixnational-boisconstruction.org,
- Par des actions de relations presse,
- Sur les réseaux sociaux des organisateurs : Facebook, LinkedIn, Twitter,
- A travers des reportages détaillés dans des magazines bois professionnels ainsi que dans la presse « grand public ».

Les réalisations retenues par le jury :

- Se verront remettre un trophée et un diplôme lors de la remise des prix en fin d'année,
- Disposeront d'une meilleure visibilité dans l'ouvrage papier et d'une reconnaissance accrue dans l'exposition,
- Seront automatiquement sélectionnées pour le jury du Prix National.

Article 12 : Engagements

L'envoi du dossier de participation implique l'**acceptation par toutes les parties concernées** (maître d'ouvrage, etc.) de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits et photographiques figurant dans ce dossier à des fins d'information, de publication et de publicité.

Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le

concours et ses modalités, ou les prix, devaient être en totalité ou partiellement annulés, reportés ou modifiés.

Le maître d'ouvrage doit impérativement être informé par le candidat postulant que son bâtiment est présenté et avoir au préalable donné son accord pour participer au Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine et potentiellement au Prix National de la Construction Bois.

Les personnes lauréates devront obligatoirement citer l'année d'obtention dans leur communication.

NB : Pour les maîtres d'ouvrage de logements, extensions et réhabilitations individuels, les coordonnées des propriétaires ne seront pas publiées.

Le projet devra être conforme aux réglementations en vigueur qui s'appliquaient lors de sa réalisation.

Article 13 : Organismes et partenaires du Prix Construction Bois Nouvelle-Aquitaine

Les organisateurs :

- BoisLim, interprofession forêt-bois du Limousin,
- Futurobois, interprofession de la filière forêt-bois-papier de Poitou-Charentes,
- CODEFA, Comité de développement forêt bois Aquitaine,
- IFB 64, interprofession de la filière forêt-bois en Pyrénées-Atlantiques,
- Interbois Périgord, interprofession de la filière forêt-bois en Dordogne.

Partenaires organisateurs nationaux :

- FBR (France Bois Région),
- VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement).

Partenaires financiers régionaux :

- DRAAF Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
- DREAL Nouvelle-Aquitaine (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),
- EDF Entreprises,
- Région Nouvelle-Aquitaine,
- Département Dordogne Périgord,
- Département Pyrénées Atlantiques,
- CCI Pau Béarn (Chambre de commerce et d'industrie).

Partenaires financiers nationaux :

- FBF (France Bois Forêt),
- CODIFAB (Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois).

Article 14 : Modification du règlement

Exceptionnellement, le règlement pourra être modifié à l'initiative des organisateurs. Toute modification que nous considérerons comme importante sera communiquée à l'adresse mail précisée par le candidat lors de son inscription.